

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023**

**Date de la convocation**

11/12/2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

**Présents** : ., Nathalie Meunier, Barbara MOLLIEUX et Stéphanie SANFILIPPO, Yves ANDRE, Nicola TEDESCO, Serge BONNETTI et Joël CECILLE.

**Absents Excusés** : Cédric DARMEZIN donne pouvoir à Erika DARMEZIN et Sara BERTHET donne pouvoir à Serge BONNETTI

**Absent** : Brigitte LEKHAL

**ORDRE DU JOUR :**

- Suppression du poste en catégorie B
- Vente de bois
- Service intérim CDG 73
- Demande de subvention pour le projet de sécurisation du parcours cantine au département
- Demande de subvention pour le projet aménagement WC PMR préau école au département
- Demande de subvention pour le projet aménagement WC PMR préau école à l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DETR/DSIL
- Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au département
- Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au Souvenir Français
- Demande de subvention pour le projet d'enfouissement des réseaux pour le hameau du Mollard au département
- Révision des tarifs de l'eau pour 2024
- Décision modificative N°7 ouverture de crédit au chapitre 041

**Divers :**

- Dispositif de médiation préalable
- Virement de crédit 4, 5, 6
- Prime pouvoir d'achat

**Nomination du secrétaire de séance** : Madame Barbara MOLLIEUX est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-verbal du 25/11/2023**

**Début de séance : 18H01**

**57-2023 Suppression du poste de catégorie B**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 21/09/2023,

## Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité publique de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite du secrétaire de mairie au grade de rédacteur 1<sup>ère</sup> classe et de son remplacement par un agent au grade d'adjoint administratif, il convient de supprimer le poste de rédacteur. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

### L'assemblée délibérante, décide :

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 31 décembre 2023 l'emploi de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en tant que secrétaire de mairie.

- De modifier le tableau suivant :

<b>Mairie service administratif</b>					
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE(S) ASSOCIE(S)</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
<i>Secrétaire de mairie</i>	<i>Rédacteur, Rédacteur principal, Rédacteur chef</i>	<i>B</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>TC</i>
<i>Secrétaire de mairie</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>TC</i>

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15/12/2023 ;

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### 58-2023 Vente de BOIS :

La commune par l'intermédiaire de l'office national des forêts a reçu deux propositions pour le lot de bois de chauffage des parcelles 6,7 et 9.

La 1<sup>ère</sup> proposition s'élève à 3 500.00 € TTC pour 208m<sup>3</sup> soit 16.82€/m<sup>3</sup> et la seconde à 4 320.00 € TTC pour 216 m<sup>3</sup> soit 20€ le m<sup>3</sup>.

Le Maire propose de choisir la seconde offre à 4320.00€ soit 20€ le m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal décide de :

- Charger le Maire à conclure la vente ainsi que t'établir toute les démarches nécessaires à celle-ci.
- D'inscrire la recette au budget 2024

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **59-2023 Service Intérim CDG 73:**

### **Convention d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la Savoie**

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément des mises à disposition dans le cadre de son service intérim, le Centre de gestion de la Savoie propose, depuis septembre 2021, un service de secrétariat de mairie itinérant prioritairement destiné aux communes de moins de 3500 habitants.

Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement (congé maladie, disponibilité de courte durée, formation, etc...) ou de renfort, dans tous les domaines inhérents au métier de secrétaire de mairie. L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Cela permet simplement aux collectivités qui ont signé la convention de pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'une secrétaire de mairie qualifiée et expérimentée, après en avoir fait la demande et sans avoir à conclure pour chaque intervention souhaitée une convention de mise à disposition. Ainsi, l'intervention de la secrétaire de mairie itinérante peut s'effectuer dans les délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil d'administration du Cdg73 a approuvé une nouvelle convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant pour la période 2024-2026, la précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

En ce qui concerne le tarif applicable à ce service, s'agissant d'une mission facultative qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire, il demeure inchangé depuis la revalorisation intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Il s'établit à 370 euros la journée et à 200 euros la demi-journée et inclut tous les frais (déplacement, repas, frais de gestion).

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Cdg73 la nouvelle convention d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

#### **En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.334-3, L. 452-30, L. 452-40 et L. 452-44,

**VU** les délibérations du conseil d'administration du Cdg73 des 24 mars 2021, 28 mars 2023 et 8 novembre 2023 relatives à la mission de secrétariat de mairie itinérant,

**VU** la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant pour la période 2024-2026, proposée par le Cdg73,

**APPROUVE** la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois ans,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **60-2023 Demande de subvention pour le projet de sécurisation du parcours cantine au département**

Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de création d'un cheminement piéton entre l'école et la salle polyvalente pour un montant global de 1 450€ HT.

Il indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de création d'un cheminement piéton entre l'école et la salle polyvalente ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 450€ HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **61-2023 Demande de subvention pour le projet aménagement WC PMR préau école au département**

Je vous informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de mise aux normes PMR des WC du préau de l'école Etienne SAUNIER pour un montant global de 19 179.85€ HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Je vous propose :

- D'approuver le projet de mise aux normes PMR des WC du préau de l'école Etienne SAUNIER ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 19 179.85€ HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **62-2023 Demande de subvention pour le projet aménagement WC PMR préau école à l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DETR/DSIL**

Le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de mise aux normes PMR des WC du préau de l'école Etienne SAUNIER pour un montant global de 19 179.85€ HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Je vous propose :

- D'approuver le projet de aux normes PMR des WC du préau de l'école Etienne SAUNIER ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 19 179.85€ HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **63-2023 Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au département**

Le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de déplacement du monument aux morts pour un montant global de 5 640 € HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Je vous propose :

- D'approuver le projet de déplacement du monument aux morts ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 640 € HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**64-2023 Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre**

Le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de déplacement du monument aux morts pour un montant global de 5 640 € HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Je vous propose :

- D'approuver le projet de déplacement du monument aux morts ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 640 € HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

**65-2023 Demande de subvention pour le projet du déplacement du monument aux morts au Souvenir Français**

Le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet de déplacement du monument aux morts au Souvenir Français pour un montant global de 5 640 € HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Souvenir Français.

Je vous propose :

- D'approuver le projet de déplacement du monument aux morts ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 640 € HT
- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **66-2023 Demande de subvention pour le projet d'enfouissement des réseaux pour le hameau du Mollard au département**

Le Maire informe qu'il est envisagé de réaliser un projet d'enfouissement des réseaux pour le hameau du Mollard pour un montant global de 159 908.78 € HT.

Je vous indique que ce projet peut être soutenu par le Département.

Je vous propose :

- Solliciter une aide départementale, la plus élevée possible pour la réalisation du projet tel que mentionné ci-dessus
- D'inscrire au budget 2024 de la commune les crédits nécessaires,
- De m'autoriser à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **67-2023 Révision des tarifs de l'eau pour 2024**

- |                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| • Abonnement :                    | 90.00€ |
| • Mètre cube d'eau :              | 1.30€  |
| • Heure d'intervention :          | 45.00€ |
| • Location du compteur standard : | 5.00€  |

Les frais d'entretien et d'intervention réalisés en 2023 sur le réseau d'eau potable sont les suivants :

- Réservoir de sauvegarde : 3 000 €
- Pompe : 2 432.70€
- Lampe UV : 568.80€
- Télégestion Brison : 8 873.22€
- Fuites sur le réseau d'eau potable : 2 612.49€ + en attente d'une facture
- Renouvellement Vannes : 4 858.40€
- Nettoyage réservoirs : 990€
- Pose caissons compteurs : 9 282.00€

Soit un total de 32 617.61€ de dépense.

Après avoir fait le point sur les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable sur l'année 2023, il propose de modifier les tarifs du service de l'eau potable,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**FIXE** les tarifs du service de l'eau applicables à compter du 1e janvier 2024 comme suit :

- |                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| • Abonnement :                    | 90.00€ |
| • Mètre cube d'eau :              | 1.50€  |
| • Heure d'intervention :          | 45.00€ |
| • Location du compteur standard : | 5.00€  |

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **68-2023 Décision modificative N°7 ouverture de crédit au chapitre 041 :**

Monsieur le Maire propose d'ajuster les comptes de la section d'investissement pour un montant de 69 944.95 euros et d'ouvrir des crédits en dépense en en recette de ce même montant.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2131: construction bâtiments publics		69 944.95€
Total D 041 : Charges à caractère général		69 944.95€
R 203 : Frais d'étude	69 944.95€	
Total R 041 : Charges de personnel et frais	69 944.95€	

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **Divers :**

### **Dispositif de médiation :**

Nous allons présenter un projet de délibération au CST pour la mise en place du dispositif de médiation avec le Centre de Gestion de la Savoie qui est obligatoire pour les agents.

### **Virement de crédit :**

J'ai dû prendre la décision de faire plusieurs mouvements de crédit afin de pallier au manque de budget dans certain chapitre pour pouvoir honorer les dettes de la commune.

Virement de crédit n°4 : 3 400€ pour alimenter le chapitre 014 pour payer le FNGIR d'octobre

Virement de crédit n°5 : 2 200€ pour les frais de nettoyage

Virement de crédit n°6 : 1 500€ pour alimenter le chapitre 014 pour payer le FPIC de novembre

Virement de crédit n°8 : 2 018 € pour alimenter le chapitre 16 des emprunts pour pouvoir payer l'échéance du 25/12/2023.

Virement de crédit n°9 : 170€ pour alimenter le chapitre 66 des intérêts emprunts pour pouvoir payer l'échéance du 25/12/2023.

### **Prime Pouvoir d'Achat :**

Nous allons présenter un projet de délibération au CST pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat en 2024.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 18h32.

Le secrétaire de séance,  
Barbara MOLLIEUX

Le Maire,  
Joël CECILLE